

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Ville de Vaudreuil-Dorion reconduit l'interdiction d'arrosage des pelouses jusqu'au 1^{er} octobre

Vaudreuil-Dorion, le 4 septembre 2025 – En raison d'une consommation d'eau potable toujours élevée, la Ville de Vaudreuil-Dorion prolonge l'interdiction d'arrosage des pelouses jusqu'au 1^{er} octobre. Cette décision vise à prioriser une consommation responsable de l'eau potable, à diminuer la pression sur les infrastructures de la Ville et à maintenir les ressources disponibles pour assurer la protection incendie sur le territoire.

Cette interdiction ne s'applique pas à l'arrosage des nouvelles pelouses, pour lesquelles un permis est exigé. Les citoyens sont invités à en faire la demande via la section Services en ligne au ville.vaudreuil-dorion.qc.ca. À noter que le nombre de permis octroyés est limité et qu'un seul boyau peut être utilisé à la fois, et ce, pour tous les terrains gazonnés.

L'arrosage des fleurs, des potagers et des arbustes effectué à l'aide d'un pistolet à fermeture automatique tenu à la main ainsi que l'ajustement du niveau d'eau des piscines et des spas demeurent autorisés.

L'interdiction d'arrosage s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc de la Ville de Vaudreuil-Dorion, incluant ceux situés sur les territoires des municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac, L'Île-Cadieux et Saint-Lazare.